



## **Le Conseil Fédéral de Développement Durable (CFDD)**

### **Avis sur la politique de relance du gouvernement fédéral**

- **Demandé par le Premier Ministre, Monsieur Van Rompuy, et le ministre de l'énergie et du climat, Monsieur Magnette**
- **Approuvé par l'Assemblée Générale du CFDD du 27 mars 2009**
- **Préparé par le groupe de travail Stratégies de développement durable, élargi aux membres d'autres groupes de travail**
- **La langue originale de cet avis est le néerlandais**

---

#### **Contenu**

**Contexte de l'avis p 1**

**Orienter la politique de relance p 2**

**Un incitant pour notre économie p 3**

**Recommandations pour des mesures complémentaires :**

***Octroi de crédit et financement p 4***

***Logement et construction durables p 5***

***Marchés publics durables p 6***

***Fiscalité p 7***

**Annexes p 6**

---

#### **Contexte de l'avis**

- [a] Depuis la fin de l'année dernière, l'économie belge est dans le creux de la vague, comme les économies d'autres États-membres de l'UE et de pays tiers. Par ailleurs, la crise financière a fortement ébranlé l'économie réelle. Une baisse de la demande et des problèmes de financements mettent les entreprises en difficultés, ce qui conduit à une augmentation du chômage. La Banque Nationale prévoit que le ralentissement de l'économie se poursuivra cette année, alors qu'en même temps l'état des finances publiques n'est pas brillant.
- [b] Afin de lutter contre cette crise, le gouvernement fédéral a proposé le 11 décembre 2008 un "plan de relance", qui avait pour objectif "de restaurer la confiance à court terme et de veiller à une plus grande sécurité à long terme." Ce plan se focalisait sur quatre axes : l'approche de la crise financière, le renforcement des leviers socio-économiques durables et des investissements environnementaux, la compétitivité des entreprises, l'emploi et un bon climat social, ainsi que la garantie de l'assainissement durable des finances publiques.



- [c] Actuellement, le gouvernement étudie des nouvelles mesures visant à stimuler l'économie. Dans cette optique, le Premier Ministre et le Ministre du Climat et de l'Énergie ont demandé l'avis du CFDD quant aux aspects durables de la politique en la matière. Il a été demandé au conseil de "faire quelques propositions de mesures concrètes qui vous paraissent indiquées dans le cadre de la politique de relance économique du gouvernement fédéral" (lettre du premier ministre du 12 mars 2009).
- [d] Le CFDD apprécie cette demande d'avis, mais tient toutefois à signaler qu'un tel avis ne coule pas de source. Il n'est pas évident de formuler des propositions qui sont, d'une part, liées aux compétences fédérales et qui ont un impact à court terme sur le redressement économique et, d'autre part, dont l'impact budgétaire reste limité, étant donné la situation des finances publiques. Ceci est d'autant plus difficile que les propositions doivent cadrer dans une vision à long terme de développement durable. Par ailleurs, en raison du délai d'avis très court (deux semaines), il est impossible de développer des propositions en détail. Par conséquent, le CFDD devra se limiter dans le cas présent à quelques réflexions et suggestions, et approfondira son point de vue à l'occasion de son forum annuel en automne, puisque ce dernier aura pour sujet la problématique d'un "Sustainable New Deal" (voyez le § 5).

### ***Orienter la politique de relance***

- [1] Le CFDD constate que nous sommes aujourd'hui confrontés à différentes crises : il y a la problématique économique et financière, mais également celle du climat, de l'énergie, de la biodiversité et de la pauvreté mondiale. Le conseil estime que ces crises nécessitent dans notre pays, mais également aux niveaux européen et mondial, une réponse politique intégrée, où des mesures à court terme s'insèrent dans une vision à long terme. Il est inutile de proposer aujourd'hui des solutions politiques en vue d'une relance économique à court terme, lesquelles risquent à l'avenir d'engendrer des problèmes encore plus grands. Ainsi, il n'est notamment pas raisonnable de réduire les objectifs sur le plan de l'efficacité énergétique, des énergies renouvelables et de la réduction des gaz à effet de serre, car les éventuels profits générés à court terme seront annihilés à moyen et à long terme en raison des coûts que les changements climatiques engendreront à l'avenir. Le conseil plaide donc en faveur du maintien des objectifs "20-20-20".
- [2] Inversement, une vision à long terme, intégrant les trois dimensions du développement durable, doit diriger la politique de relance à court terme. Ces derniers mois, différents pays sont passés à des mesures de soutien pour divers secteurs. Le CFDD estime qu'il existe des opportunités pour que les « quick wins » auxquels de telles mesures peuvent mener, soient combinés à l'avenir avec des gains écologiques et sociaux.
- [3] Dans le cadre de la politique de relance, le CFDD estime que le gouvernement devra dans le futur opter pour des mesures qui incitent à une consommation plus durable. Dans cette optique, le conseil plaide pour que les moyens publics soient utilisés en premier lieu afin de rendre moins chère l'économie d'énergie. L'autorité pourrait faire un effort, pendant les périodes où les prix de l'énergie flambent, pour maintenir la facture d'énergie abordable pour les plus démunis. Mais en général, le fait de rendre les habitations moins énergivores est à terme une solution plus durable. C'est pourquoi le conseil demande d'investir dans l'extension des mesures d'encouragement pour une utilisation rationnelle de l'énergie, surtout auprès des personnes moins aisées. Il sera ainsi possible d'intégrer des objectifs politiques économiques et sociaux avec des objectifs énergétiques et climatiques.<sup>1</sup>

---

<sup>1</sup> Cf. CFDD 2005a08 § 33



## ***Un incitant pour notre économie***

- [4] Le CFDD estime qu'une vision à long terme du développement durable de notre société doit non seulement orienter la politique de relance à court terme, mais qu'une telle vision peut également constituer un incitant important pour celle-ci. L'objectif d'une économie pauvre en carbone et qui fait un usage parcimonieux de l'énergie et des matières premières, peut contribuer à stabiliser notre économie aujourd'hui.
- [5] En ce sens, le conseil plaide en faveur d'un "sustainable new deal" : une réponse structurelle et collective à la crise économique et financière, laquelle réorienterait notre production et notre consommation, tenant compte des défis écologiques, de la justice sociale et d'une économie saine.<sup>2</sup> Il s'agit d'un processus de transition complexe, impliquant tant les pouvoirs publics que les acteurs, et qui ne peut pas être réalisé à court terme. Toutefois, il est nécessaire aujourd'hui de prendre cette vision pour point de départ des réponses politiques. Car les décisions que nous prenons maintenant en matière d'infrastructure, de logement et d'approvisionnement en énergie fixent nos choix sociaux pour plusieurs décennies, en raison de la durée de vie de tels projets et les suites directes et indirectes des investissements.
- [6] Un new deal pour une économie pauvre en carbone et efficace du point de vue de l'énergie suppose une politique axée sur la promotion de l'éco-innovation dans plusieurs domaines. Le CFDD a déjà plaidé dans plusieurs avis en faveur d'une approche de couloir intégrée de l'éco-innovation dans notre pays, entre autres dans le cadre de la nouvelle stratégie de Lisbonne. Le conseil a proposé à cet effet de constituer une Commission, composée des services publics concernés, mais également des différents acteurs de la société civile. Dans son récent avis sur l'avant-projet de Plan Produits, le conseil approuvait l'action 3 de ce plan, mentionnant la création d'une "Commission Nationale Eco-innovation", qui aura pour mission de définir et de suivre la mise en œuvre d'un plan national ETAP<sup>3</sup>. Il est important que cette commission prenne pour point de départ une analyse SWOT de l'éco-innovation dans notre pays, afin de pouvoir identifier tant les opportunités que les obstacles et de fixer au départ de ceux-ci les objectifs, les actions et un calendrier d'exécution.<sup>4</sup>
- [7] Une telle approche de l'éco-innovation exigera la coordination des initiatives sur le plan fédéral et régional. Mais pour d'autres mesures de relance également, une telle "coordination verticale de la politique" ou collaboration entre les autorités fédérales et régionales est une nécessité absolue. Le CFDD a déjà signalé dans plusieurs avis qu'il ne s'agit dans ce cas pas seulement d'inventorier les initiatives fédérales et régionales, mais également d'identifier les lacunes et les chevauchements des différentes approches. Dans un avis sur la stratégie de Lisbonne, le CFDD a déjà plaidé en faveur d'une approche "nationale", qui consiste, d'une part, à identifier les "bonnes pratiques" qui méritent d'être introduites à tous les niveaux et, d'autre part, à définir les lacunes politiques aux différents niveaux, qui pourront être comblées par les compétences d'autres niveaux (les "*missing links*"). Le conseil tient à rappeler qu'une politique effective et efficace dans plusieurs domaines exige de la part des autorités qu'elles appliquent le principe de subsidiarité mais également le principe de mutualité : "*... la volonté aux différents niveaux, politique et administratif, de coordonner la politique doit croître au lieu de se limiter à cerner les compétences propres et à défendre ce territoire.*"<sup>5</sup>

<sup>2</sup> Voyez CFDD "Avis sur les priorités de la présidence belge" et CFDD "Avis sur le plan national climat" 2009a03,

<sup>3</sup> ETAP : le *Environmental Technologies Action Plan* (ETAP) a été approuvé lors du Sommet européen du printemps les 25 et 26 mars 2004 sur proposition de la Commission (COM(2004)38 du 28/1/2004). Voyez également le site web ETAP de la Commission : [http://ec.europa.eu/environment/etap/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/environment/etap/index_en.htm)

<sup>4</sup> Cf. CFDD 2009a01 §8

<sup>5</sup> Cf. CFDD 2003a09 §5 et CFDD 2006a10



## **Recommandations pour des mesures complémentaires :**

### **Octroi de crédit et financement**

- [8] Le CFDD constate qu'en raison de la crise financière, certains projets d'investissements intensifs en capital connaissent des problèmes de financement, car ils sont principalement financés par des consortiums de banques. Citons à titre d'exemple les parcs éoliens offshore, mais d'autres projets sont également concernés. Le CFDD demande au gouvernement d'accorder une garantie pour de tels projets d'investissements, économiquement rentables, et qui présentent un intérêt sociétal<sup>6</sup>, de sorte que ceux-ci puissent à nouveau bénéficier du financement nécessaire.
- [9] Pour ce qui concerne plus spécifiquement les parcs éoliens, outre une garantie du gouvernement quant aux prêts octroyés à de tels projets suffisamment solvables, une procédure d'urgence est également indispensable en matière d'autorisations nécessaires. En effet, la réalisation à court terme de ces projets est importante pour des raisons économiques et sociales, et répond aux engagements de notre pays sur le plan des énergies renouvelables (13% d'énergies renouvelables à l'horizon 2020). Dans ce cadre, le CFDD demande également au gouvernement d'offrir des garanties et des facilités lorsqu'il s'agit d'associer le réseau d'énergie éolienne en Mer du Nord au réseau de distribution national. À cet effet, de même que dans tous les dossiers d'ailleurs, il convient d'utiliser au maximum les moyens européens disponibles.
- [10] Dans son plan de relance du 18 décembre, le gouvernement fédéral propose quelques mesures permettant de faciliter l'accès au crédit pour les entreprises et les particuliers. Une d'entre elles concerne l'élargissement du Fonds Starters, la filiale de financement du Fonds de Participation. Au moyen d'un emprunt obligataire public de 300 millions d'euros, ce fonds peut étendre l'octroi de crédits aux PME. Le CFDD demande que ce Fonds développe également un savoir-faire spécifique sur le plan de l'éco-innovation et de l'efficacité énergétique, afin de pouvoir soutenir les PME actives dans ce domaine, tant sur le plan financier que sur le plan de l'expertise.
- [11] Pour ce qui concerne plus spécifiquement le financement des investissements économiseurs d'énergie, différentes initiatives existent, tant sur le plan fédéral que régional, permettant de réduire le coût des emprunts. Ainsi, le gouvernement fédéral a annoncé dans son plan de relance une baisse du taux d'intérêt et une réduction fiscale pour les crédits verts. De même, le "Fonds de Réduction du Coût global de l'Énergie" (FRCE) joue ici un rôle important pour les plus démunis et le conseil apprécie la décision du plan de relance visant à augmenter les moyens de ce Fonds de 200 millions d'euros. Dans un avis récent, le conseil approuvait également la proposition formulée dans l'avant-projet du troisième plan de développement durable et du "Printemps de l'Environnement"<sup>7</sup>, visant à mieux faire concorder ce fonds (fédéral) avec les fonds de logement (régionaux), à étendre leur fonctionnement sur le plan de la construction économe en énergie et respectueuse de l'environnement et à mieux faire connaître ces fonds.<sup>8</sup>
- [12] De cette manière, le champ d'application du "système de tiers investisseur", auquel le FRCE fait appel, peut être élargi. Le conseil estime que ce système de préfinancement de projets durables, publics et privés<sup>9</sup>, doit être fortement développé dans le contexte économique actuel, car il peut constituer un incitant important pour la demande, tout en permettant de limiter l'utilisation des deniers publics. Pour ce qui concerne le principe du tiers investisseur, le gouvernement fédéral a fait un pas important avec la création de Fedesco (Federal Energy Service Company). Le conseil des ministres a décidé le 16 janvier 2009 d'augmenter les moyens de Fedesco dans le cadre du plan de

<sup>6</sup> Positif pour au moins deux dimensions du développement durable, sans compromettre la troisième dimension.

<sup>7</sup> Voyez [http://www.printempsdel'environnement.be/ateliers/climat et energie/résultats](http://www.printempsdel'environnement.be/ateliers/climat_et_energie/resultats)

<sup>8</sup> Cf. CFDD 2009a01 § 25. Entre-temps le conseil des ministres du 13 mars dernier a modifié les statuts du FRCE, de manière à garantir un plus grand engagement des régions.

<sup>9</sup> Le "tiers investisseur" est une personne ou une société qui se charge du préfinancement des travaux économiseurs d'énergie, exécutés chez le client par un prestataire de services. Le tiers investisseur se voit rembourser son investissement dans un délai imparti, par le biais de la baisse de la facture énergétique du client, grâce aux économies d'énergie réalisées, voyez

<http://www.presscenter.org/archive/20090116/e0324779e0f255821fb820bfbfdcea15/?lang=nl>



relance, et le 23 octobre 2008, il avait déjà été convenu que Fedesco présenterait, au moyen d'un contrat de gestion, un plan d'investissement pluriannuel au gouvernement pour des économies d'énergie dans les bâtiments publics.

- [13] Le CFDD estime que le gouvernement doit faire un effort particulier afin de développer davantage le système du tiers investisseur au moyen d'un réseau de prestataires de services énergétiques, lesquels exécutent des travaux de rénovation énergétique sur le marché du logement. Cette approche serait particulièrement utile pour les ménages moins fortunés qui habitent des maisons à faible efficacité énergétique, car aucun préfinancement des investissements n'est exigé.

### **Logement et construction durables**

- [14] En ce qui concerne le logement des services publics, le CFDD apprécie les efforts supplémentaires prévus par le gouvernement par le biais de Fedesco. Le conseil demande de veiller à ce que ce plan ambitieux soit effectivement réalisé au cours des années à venir. En effet, le gouvernement peut et doit jouer un rôle d'exemple sur le plan de l'efficacité énergétique et du logement durable. À ce propos, le conseil estime également que la Régie des Bâtiments devrait établir des critères de certification ambitieux pour les performances énergétiques des bâtiments publics et les appliquer à l'ensemble des transactions (achat, bail, vente, location), et les communiquer via les rapports de la CIDD.<sup>10</sup> Ces performances énergétiques doivent également être suivies par le biais de systèmes de certification tels que EMAS, à propos duquel le CFDD a récemment plaidé en faveur d'une introduction rapide dans l'ensemble des SPF/SPP et parastataux fédéraux<sup>11</sup>.

- [15] Le conseil approuve aussi la conclusion du "Printemps de l'Environnement", stipulant que le gouvernement devrait introduire progressivement la norme passive à ses nouvelles constructions et la norme basse énergie aux rénovations.<sup>12</sup> Le conseil estime que ceci devrait également être appliqué à la construction de logements sociaux dans notre pays. Il s'agit d'une compétence régionale, mais la politique fédérale des Grandes Villes, ayant pour objectif la promotion du logement social, peut également être associée à l'objectif de rénovation et de construction de logements ayant une efficacité énergétique et une durabilité maximales.

- [16] Dans ce domaine de la construction durable, le gouvernement fédéral a annoncé dans son premier plan de relance qu'il comptait mettre en place une "alliance environnement-travail" conjointement avec les entités fédérées, les partenaires sociaux et le secteur de la construction, et ainsi élaborer des mesures "susceptibles d'être utilisées pour stimuler durablement les investissements dans l'économie verte". Le CFDD demande de concrétiser rapidement cette intention. Dans son récent avis sur le Plan Produits, le CFDD faisait à ce propos référence à "l'alliance pour l'emploi et l'environnement" allemande qui peut servir de source d'inspiration en vue de réunir les pouvoirs publics et les acteurs autour d'un projet ambitieux visant à encourager la construction durable et les rénovations permettant d'économiser de l'énergie. Il est également possible de faire un usage utile d'initiatives existantes dans notre pays, tels que le projet Habitat et Construction Durables (DUWOBO), lancé fin 2004 en Flandre et ayant conduit en novembre 2007 à un "agenda de transition".<sup>13</sup>

- [17] Une alliance "Environnement-emploi" peut permettre une extension des "emplois verts" (dans des domaines tels que l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables, les matériaux durables et recyclés). Le CFDD en a déjà souligné la nécessité dans plusieurs avis. Dans son récent avis sur l'avant-projet du troisième plan fédéral de développement durable, le conseil approuvait l'action

<sup>10</sup> Cf. CFDD 2009a01 § 42

<sup>11</sup> Cf. CFDD 2008a03 § 43

<sup>12</sup> Cf. CFDD 2008a03 §§ 41-43

<sup>13</sup> Voyez <http://www.lne.be/themas/duurzaam-bouwen-en-wonen/algemeen/transitiemanagement-duwobo/transitiemanagement-duurzaam-wonen-en-bouwen> , § 30 de CFDD 2007a12 et § 41 de CFDD 2009a01



visant à créer des emplois pour les groupes à risques dans le secteur de la protection de l'environnement et de l'économie d'énergie et a demandé à ce que cette mesure soit concrétisée, entre autres en soutenant au niveau fédéral des initiatives telles que les "energiesnoeiers"<sup>14</sup> en Flandres et "les tuteurs d'énergie" en Région Wallonne.

- [18] À ce propos, le conseil souligne que pour créer des emplois, de manière générale, dans le domaine de l'économie d'énergie, de la rénovation et de la construction écologique, un effort sera nécessaire sur le plan de la formation et du perfectionnement. En effet, il ressort entre autres de l'étude intitulée "L'impact du changement climatique sur l'emploi"<sup>15</sup> qu'une politique climatique ne doit pas être nécessairement négative, mais qu'elle peut même avoir un effet légèrement positif. Cependant, quoi qu'il en soit, des glissements d'emplois auront lieu – entre autres dans le secteur de la construction, de l'énergie et du transport. À cet effet, des nouvelles qualifications seront demandées aux travailleurs, faisant de l'éducation et de la formation professionnelle une priorité en termes d'investissements. Pour un développement plus détaillé de ce thème et les aspects connexes, le conseil renvoie aux conseils consultatifs CCE et CNT, qui préparent un avis sur les "emplois verts".
- [19] Pour terminer, le conseil fait remarquer, à propos des instruments pour la construction durable, que le gouvernement fédéral a annoncé en décembre 2008, dans le cadre du plan de relance économique<sup>16</sup>, une réduction partielle du taux de TVA pour la construction de logements neufs (de 21 à 6 % pour la première tranche de 50.000 EUR). Une réduction de la TVA de 12 à 6 % pour la construction de logements sociaux publics est également prévue. Le conseil estime que *"pour les prochaines mesures qui seront prises dans ce domaine, il serait utile, dans une perspective de développement durable, qu'on tienne compte autant que possible de la valeur énergétique de l'habitation pour moduler les réductions fiscales, de façon à promouvoir davantage la norme basse énergie et la norme passive."*<sup>17</sup>

### **Marchés publics durables**

- [20] Le CFDD estime que le gouvernement doit encourager une consommation et une production durables au moyen de l'instrument des marchés publics. Par ailleurs, ceci peut également contribuer à l'introduction sur le marché de produits innovants. Le conseil rappelle que la nouvelle stratégie EUSDS a pour objectif à l'horizon 2010 de faire correspondre la moyenne européenne de *"marchés publics verts"* aux résultats des États-membres les plus performants en 2006. Notre pays devra rattraper son retard, car la Belgique n'est pas du tout leader en ce qui concerne l'encouragement des marchés publics verts : il ressort d'une enquête, commissionnée en 2006 par la Commission européenne, que parmi 18 États-membres de l'UE étudiés, notre pays tient le moins compte du critère de *market public vert*. La transposition dans la législation belge des directives européennes en matière de marchés publics permet une application plus vaste des critères de DD. Par ailleurs, la politique européenne et l'approche adoptée par d'autres pays (*benchmarking*) peuvent également y contribuer. Comme le CFDD l'a écrit dans son récent avis en la matière, ici aussi une coordination de la politique des différentes autorités dans notre pays est nécessaire : il convient d'élaborer rapidement un plan national de marchés publics durables.<sup>18</sup>
- [21] En ce qui concerne les critères de marchés publics, il convient de veiller à ne pas créer de discrimination envers les matières premières secondaires. Si cela s'avère possible d'un point de vue technico-environnemental, les normes de produits doivent être adaptées en conséquence, de sorte que les matières premières bénéficient d'une égalité des chances (*level playing field*). Les appels d'offres de l'autorité doivent, dans le cadre d'une gestion durable des matériaux, autoriser l'usage de

<sup>14</sup> Les 'Energiesnoeiers' sont des chômeurs de longue durée ou des personnes relevant du revenu minimum vital qui, par le biais d'une "Entreprise de tailleurs d'énergie" dans l'économie sociale, procèdent à l'exécution d'audits énergétiques et de mesures d'économie d'énergie dans les logements.

<sup>15</sup> Étude demandée par la Commission européenne en 2007 et menée par la Confédération européenne des Syndicats (CES), la Social Development Agency (SDA), le cabinet Syndex, l'Institut Wuppertal et l'institut ISTAS : voyez <http://www.etuc.org/a/3676>

<sup>16</sup> Voyez [http://www.belgium.be/nl/binaries/herstelplan\\_tcm117-29600.pdf](http://www.belgium.be/nl/binaries/herstelplan_tcm117-29600.pdf)

<sup>17</sup> CFDD 2009a01 "Avis sur le Plan Produits 2009-2012" § 44

<sup>18</sup> Cf. CFDD 2008a05 : "Avis sur le projet de plan d'action fédéral marchés publics durables"



matières premières secondaires lorsque celles-ci sont suffisamment performantes d'un point de vue technique et environnemental. De manière générale, le CFDD estime que des mesures de rattrapage sont nécessaires sur ce plan, permettant dans une première phase d'encourager de manière structurelle la demande, mais également l'offre de matières premières secondaires. En effet, ces matières premières génèrent des emplois supplémentaires au niveau local, alors que les matières premières primaires sont essentiellement importées.

### **Fiscalité**

- [22] En améliorant l'efficacité énergétique d'un logement, sa valeur augmente et donc, en principe, son revenu cadastral également. Toutefois, traduire cette hausse du revenu cadastral en une augmentation du précompte immobilier lors de la rénovation énergétique des logements constituerait un signal erroné.<sup>19</sup> Le conseil plaide en faveur d'une modulation du précompte immobilier en fonction de la valeur énergétique du logement et rappelle à ce propos la piste proposée par le CCE dans son avis sur l'efficacité énergétique dans le secteur du logement : "Proportionner inversement le précompte immobilier à l'efficacité énergétique du logement tout en étant attentif aux répercussions éventuelles d'une telle mesure sur le montant des loyers dans le cas où le logement concerné est mis en location."<sup>20</sup>
- [23] Le CFDD a récemment constaté que le Conseil (Affaires économiques et financières) n'est pas parvenu à un accord le 10 mars dernier quant à la possibilité de réduire le taux de TVA dans les États-membres de l'UE sur "les matériaux économes en énergie et les autres produits et services écologiques". Le CFDD demande à notre pays d'encourager une décision concrète au niveau du Conseil, dans le cadre d'une réflexion globale quant aux instruments de marché.
- [24] Toujours pour ce qui concerne la TVA, il existe aujourd'hui une exonération, entre autres, pour les industries du recyclage de la ferraille, du papier, du verre et des matières plastiques. D'autres secteurs du recyclage et le secteur de la réutilisation ne peuvent pas bénéficier de cette exonération de la TVA. Ainsi, par exemple, le compost est soumis à un taux de TVA de 21%. Le CFDD propose d'actualiser l'AR existant et de traiter l'ensemble des flux de recyclage existants de manière identique, tenant compte de la marge budgétaire limitée.
- [25] Le CFDD travaille actuellement à l'élaboration d'un avis sur une fiscalité verte. Pour plus d'information sur ce thème, le conseil renvoie à cet avis. De plus, le CFDD va aussi rédiger cette année un avis à la demande du ministre Magnette, sur l'évaluation de mesures de soutien à l'efficacité énergétique et aux énergies renouvelables.

---

## **ANNEXE 1. Nombre de membres votants présents et représentés lors de l'assemblée générale du 27 mars 2009**

- 3 des 4 président et vice-présidents:  
T. Rombouts, I. Callens, A. Panneels.

---

<sup>19</sup> Dans cette optique un report de la réévaluation du revenu cadastral pour une période de six ans a été décidé par la Loi Programme du 8 avril 2003.

<sup>20</sup> Cf. CCE 2005-1391 p 15



- 5 des 6 représentants des organisations non-gouvernementales pour la protection de l'environnement:  
R. de Schaetzen (Natagora), J. Gilissen (IEB), M. O. Herman (IEW), J. Miller (IEW), J. Turf (Bond Beter Leefmilieu).
- 3 des 6 représentants des organisations non-gouvernementales pour la coopération au développement:  
A. Heyerick (VODO), B. Gloire (Oxfam-Solidarité), N. Van Nuffel (CNCD)
- 1 des 2 représentants des organisations non-gouvernementales de défense des intérêts des consommateurs:  
Catherine Rousseau (CRIOC)
- 2 des 6 représentants des organisations des travailleurs:  
D. Van Daele (Fédération Générale du Travail de Belgique), D. Van Oudenhove (ACLVB- CGSLB)
- Les 6 représentants des organisations des employeurs:  
A. Nachtergaele (Federatie Voedingsindustrie), I. Chaput (Essenscia, M.-L. Semaille (Fédération wallonne de l'agriculture), A. Deplae (Union des Classes Moyennes), P. Vanden Abeele (Unie van Zelfstandige Ondernemers), O. Van der Maren (Fédération des entreprises belges).
- 0 des 2 représentants des producteurs d'énergie:
- 5 des 6 représentants des milieux scientifiques:  
M. Carnol (Université de Liège), R. Ceulemans (Universiteit Antwerpen), L. Helsen (Katholieke Universiteit Leuven), D. Lesage (Universiteit Gent), E. Zaccāi (Université Libre de Bruxelles)

**Total: 25 des 38 membres ayant voix délibérative**

## **ANNEXE 2. Réunion de préparation de cet avis**

Le groupe de travail *Stratégies pour un développement durable*, étendu aux membres d'autres groupes de travail, s'est réuni le 20 et 24 mars 2009 afin de préparer cet avis.

## **ANNEXE 3. Personnes qui ont collaboré à la préparation de cet avis**

### **Président/vice-président**

Wim MOESEN – (KUL)  
Jan TURF (BBL)

### **Membres avec voix délibérative et leurs représentants**

Jean BAETEN (VBO)  
Esmeralda BORGIO (BBL)  
Kristof DEBRABANDERE (BBL)  
Jehan DECROP (CSC)  
Arnaud DEPLAE (UCM)  
1Pauline De WOUTERS (IEW)  
2An HEYERICK (VODO)  
3Jacqueline MILLER (ULB)





- 4Christophe QUINTARD (FGTB)
- 5Christian ROUSSEAU (Test-Achats)
- 6Geert VANCRONENBURG (VBO)
- 7Jo VERVECKEN (ABVV)

8

**Secrétariat**

Pieter DECRUYNAERE  
Marc DEPOORTERE  
Jan DE SMEDT  
Koen MOERMAN